



le Castelet

GARCELLES-SECQUEVILLE - SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL

PERMANENCES DES MAIRIES

Pendant cette période exceptionnelle et en raison du plan vigipirate renforcé, les permanences se font uniquement à la mairie de Saint-Aignan-de-Cramesnil : Lundi 11h-13h / Mardi 15h30-17h30 / Mercredi 15h30-17h30 / Jeudi 15h30-17h30 / Vendredi 11h-13h

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions pour les nouveaux élèves à la rentrée scolaire de septembre ont débuté, rendez-vous sur le site internet de la mairie dans la rubrique : Enfance/Jeunesse - Inscriptions Scolaires. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à envoyer un mail à la mairie.

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de la transition écologique, la mairie du Castelet propose aux habitants une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, un vélo cargo ou un vélo pliant.

Pour connaître les conditions d'éligibilité à cette offre, consultez le site internet de la mairie rubrique «Action Sociale».



CHÈQUES LOISIRS CAEN LA MER

A compter du 1^{er} avril, Caen la mer offre des chèques loisirs de 10€ aux habitants de la Communauté Urbaine valables dans les musées, théâtres, structures de loisirs partenaires. Ils seront valables du 15 avril au 15 novembre 2021. Pour faire la demande, rendez vous sur le site de l'Office de Tourisme de Caen la mer : reservation.caenlamer-tourisme.fr / Conditions : être majeur et résider sur le territoire de Caen la mer.

CENTRE DE LOISIRS

Avec les nouvelles mesures gouvernementales, nous n'avons pas encore d'information sur le fonctionnement du centre de loisirs durant les trois prochaines semaines. Nous restons disponibles pour répondre aux questions des parents. Dès que nous en saurons plus, nous communiquerons par mail avec les familles pour les informer de nos modalités d'ouverture.

Pendant ce temps, nous commençons à organiser l'été 2021, pour cela, nous demandons aux familles de nous envoyer par mail leurs souhaits, pour une éventuelle ouverture les 15 premiers jours d'août (le centre est habituellement fermé à cette période).

Si des jeunes de 17 ans et plus souhaitent rejoindre l'équipe d'animation pour une première expérience professionnelle et passer le BAFA avec Familles Rurales, ils peuvent envoyer une lettre de motivation et un cv au mail ci-dessous.

CONTACT : marie.meziere@famillesrurales.org

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Vous devez vous inscrire au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. **Pour les élections régionales et départementales des 13 et 20 juin 2021, vous devez être inscrits sur les listes avant le 7 mai 2021.**

Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française...), l'inscription est possible jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse avant cette date, via le site service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

RECENSEMENT

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est le préalable à la journée défense et citoyenneté, elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou autres examens et concours publics.

OUÛ ET QUAND SE FAIRE RECENSER

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à 25 ans en procédant de la même manière.

PIÈCES À FOURNIR

- une pièce d'identité
- son livret de famille
- un justificatif de nom, prénom, date et lieu de naissance et de ses parents, adresse, situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

La mairie délivre ensuite une attestation de recensement. Elle est demandée au jeune jusqu'à ses 25 ans pour passer concours et examens d'État.

NOUVEAUX HORAIRES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Ces horaires prendront effet à partir du 1^{er} mai.

ORDURES MÉNAGÈRES

Désormais le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les jeudis. Pensez à rentrer vos conteneurs après le passage des agents de Caen la mer.

DÉCHÈTERIE SAINT MARTIN

Malgré le transfert de compétences des déchets à la Communauté Urbaine, les habitants du Castelet ont toujours accès à la déchèterie de Saint-Martin-de-Fontenay mais plus aux Aucrais, sous réserve de présentation de la carte d'accès à se procurer auprès des services du Smictom pour ceux qui n'en possèdent pas encore.

BACS DE COMPOSTAGE

Les composteurs Caen la mer ne seront pas distribués à domicile. Ils doivent être réservés sur le site de Caen la mer : <https://caenlamer.fr/formulaire/demander-un-composteur> puis devront être récupérés lors d'une permanence de distribution organisée par Caen la mer.

CONTENEURS

Les conteneurs à plastiques, cartons et papier sont amenés à disparaître, tous les déchets recyclables seront désormais récupérés en porte à porte. Seul le verre restera en apport volontaire.

DÉCHETS SAUVAGES

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue ou dans les chemins est un délit. Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire entre 68€ et 1 500€.



LA FIBRE EST LÀ

Pour plus d'informations
et test d'éligibilité :

www.fibre-calvados.fr

FORUM FIBRE DIGITAL :

jeudi 22 avril de 18h à 20h.

(Chaque opérateur aura son stand virtuel
avec possibilité de discussion instantanée
avec les administrés)

**Retrouvez prochainement le lien de
l'événement sur le site du Castelet.**